

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE RECRUTEMENT DU DIPLÔME DE DEUXIÈME ANNÉE DE MASTER

DU DOMAINE Lettres et Langues

LA MENTION Langues étrangères appliquées

DU PARCOURS Jurilinguisme

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu le décret n°2002-604 du 25 Avril 2002 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de Master ; Vu l'arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;

Vu l'arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté n°2026-01-08 du 08/01/2026 relatif au calendrier des candidatures en deuxième et troisième année de licence hors droit à la poursuite d'étude pour l'année universitaire 2026-2027.

Vu les propositions de M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR Lettres et langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury de recrutement de la deuxième année

est composé pour l'année universitaire 2026/2027 de :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Madame	ROBERT	Jessica	Co-responsable de mention et Co-responsable du parcours
Madame	SIMON	Emmanuelle	Co-responsable de mention et Co-responsable du parcours
Madame	GARCIA ALMEIDA	Laura	Co-responsable de mention

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR Lettres et langues

sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 02 Avril 2026

La Présidente de l'université
Virginie PAVAN
Pour la Présidente de
l'Université de Poitiers
et par délégation,
La Vice-Présidente Formation
Lydie ANCELOT